

# CHAMPIONNATS D'ÎLE DE FRANCE MINIMES

Dimanche 25 juin 2023

Aulnay sous bois

Tous les athlètes ayant réalisé les minima seront qualifiés pour les championnats d'Île-de-France.

**DATE LIMITE DE QUALIFICATION** : DIMANCHE 11 JUIN 2023

La réunion de qualification aura lieu le **mardi 13 juin 2023**.

Les qualifications seront effectuées en fonction des bilans à jour sur le SI-FFA le 12 juin 2023 au soir.

Au cours de cette réunion la liste des athlètes qualifiés sera établie ainsi qu'une liste complémentaire d'athlètes susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement. Il sera tenu compte des résultats des championnats d'académies UNSS (individuels et par équipes) et des championnats régionaux UGSEL et affinitaires (sous réserve de leur enregistrement sur le SI-FFA).

La liste complète des qualifiés et les horaires seront disponibles sur <http://lifa-athle.fr> à partir du 14 juin 2023 *ainsi que la liste des athlètes qui seraient susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement.*

FEMININES	EPREUVES	MASCULINS
10"50	80 m	9"60
15"50	120m	14"20
3'10"	1 000 m	2'45"
7'20"	2 000 m	6'20"
12"44	80h/100h	14"54
32"34	200 h	28"84
1m55	Hauteur	1m72
5m25	Longueur	6m10
2m60	Perche	3m40
11m00	Triple Saut	12m60
10m60	Poids	12m20
28m00	Disque	35m00
34m00	Marteau	34m00
28m00	Javelot	40m00
12 meilleurs temps	Relais 4 x 60	12 meilleurs temps
12 meilleurs temps	Relais 4 x 60 (Mixte)	12 meilleurs temps
16 meilleurs temps (au plus)	Marche	16 meilleurs temps (au plus)

Les minima ci-dessous devront avoir été réalisés en extérieur entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 11 juin 2023.

**Attention** : les minima de qualification devront être réalisés dans les conditions réglementaires de compétition, cependant si les conditions n'ont pas pu être réalisées il sera nécessaire de faire une demande de repêchage exceptionnel.

**Attention** : un athlète ne sera autorisé qu'à participer à un seul relais (Normal ou Mixte). **Limitation du nombre d'épreuves : Au maximum 4 épreuves (Relais non compris) par athlète dont pas plus de deux courses, l'une des deux devant être inférieure à 200 m.**

**Désengagements** : Si un athlète ne souhaite pas participer aux épreuves pour lesquelles il est qualifié, son club devra le désengager sur le site LIFA avant le 21 juin 2023 – 23h59. Cette façon de procéder permettra des qualifications supplémentaires